

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire annuelle du 11 juin 2009**

(...)

1 RESOLUTIONS

(...)

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2008 s'élevant à 10 626 352 € de la manière suivante :

- Aux actionnaires à litre de dividendes à concurrence de 10 000 000 €
- Le solde, à savoir 626 352 €, à la réserve ordinaire.

Le dividende unitaire est donc de 100 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 juin 2009.

Ce dividende est éligible pour les personnes physiques domiciliées en France à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du CGI.

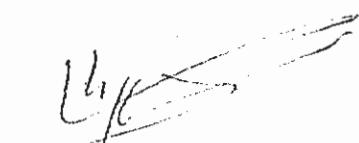
- Rappel des dividendes distribués :

L'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour extrait certifié conforme
Metz, le 11 juin 2009



Laurent LAJOYE
Président du Conseil d'Administration

UEM

2, PLACE DU PONTIFFROY

57000 METZ

Code Fournisseur
1023

AVIS DE PAIEMENT



Monsieur,

Nous vous informons que nous avons procédé ce jour au règlement des factures référencées ci-dessous.

NUMERO DOCUMENT	DATE	DESCRIPTION	MONTANT
DIVIDENDES 2008	26/06/2009	VERSEMENT DES DIVIDENDES EXERCICE 2008	8,500,000.00
TOTAL			8,500,000.00

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

SERVICE COMPTABILITE FINANCE